

en faire l'année véritable en laquelle J. C. est mort ! Ainsi parloit avant lui l'Editeur Anonyme du *Rationarium* en s'excusant sur ce qu'il ne suivoit pas en ce point Chronologique son Auteur, le P. Petau. Ainsi parleroient Messieurs Simon, de Sacy, de Senônes, Dupin, Lenglet &c. Certainement quand ils allégueroient des raisons ils ne persuaderont pas de leur bonté quant au fait, si eux-mêmes n'en font une juste application, & c'est ce qui paroît bien difficile, pour ne pas dire impossible, tandis que leurs positions Chronologiques resteront dans l'équivoque : & s'ils veulent bien redresser les positions & les faire joindre au système qu'ils prétendent adopter de Dekere & d'Usser, ils trouveront une symétrie autre que celle qu'ils avoient crû appercevoir : alors les bonnes raisons joindront-elles la nouvelle position en sera-t-elle susceptible ? l'an 33. prétendu sera 32. selon la vérité, & l'exactitude, l'an 36. de J. C. comparé à 33. Ere vulg. chez Dupin & le Dictionnaire de D. C. sera 37. Autres indices, autre période, autre année Jul. Je veux bien que le redressement amène l'an 33. au point de la Chronologie où il doit être, alors on verra par le Comput Judaïque & Julien que les circonstances du tems de la mort de J. C. marqué dans St. Jean & les Actes, ne se trouvent pas en 33. de l'Ere vulg. faire synchronisme : & les prétendues bonnes raisons seront inutiles & inapplicables. Dans la Préface que nous méditons pour un ouvrage sur le Comput & la Chronologie, il sera parlé plus au long de la méprise inexcusable qui se rencontre dans la plûpart des Tables Chronologiques qui paroissent depuis un demi siècle, nonobstant que des personnes capables y aient illustré la Doctrine des Tems.

*Confir-*